



## Facturation déduite caution

Par **Mathilde69009**, le 19/11/2019 à 14:50

Bonjour,

Aujourd'hui je reçois un e-mail de l'agence qui a loué à mon colocataire et moi, un appartement de 86m<sup>2</sup>.

Celui-ci explique qu'ils ont retrouvé des encombrants dans la cour intérieure, qu'ils ont du faire venir une société pour les débarasser, et que la facture sera déduite de la caution.

En aucun cas nous n'avons laissé des meubles ou encombrants dans co-propriété. Nous sommes des personnes respectueuses. Nous avons tout mis dans le camion et sommes même passés à la déchetterie pour les meubles abimés et les encombrants.

Je suis formelle : nous n'avons rien laissé. Je ne comprends pas comment ils peuvent affirmer cela sans preuves.

Que faire?

Par **morobar**, le 20/11/2019 à 09:51

Bonjour,

A vous lire vous avez résilié le bail., puisqu'il edst question de déduction sur le dépôt de

garantie (pas caution).

Il y a donc un état des lieux, et c'est la base de toute déduction sur le dépôt.